Recyclage S.S.I.A.P. 1
Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Maintenir et actualiser les connaissances acquises pour accéder à l'emploi d'agent de sécurité conformément à l'arrêté

PRE REQUIS

Etre titulaire d'un diplôme SSIAP1, ERP1 ou IGH1 de moins de 3 ans et justifier de 1607 heures d'activité en tant qu'Agent SSIAP 1 sur les 36 derniers mois

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois établi par le médecin traitant selon le modèle remis par l'Organisme, conforme à l'annexe 7 de l'arrêté SSIAP

Justifier d'un titre de secourisme en cours de validité (moins de 2 ans, hors AFGSU, non reconnu dans l'arrêté)

PUBLIC VISE

Toute personne amenée à exercer en tant que SSIAP1, et déjà titulaire du diplôme SSIAP1, ERP1 ou IGH1

DUREE

2 jours soit 14 heures minimum, conformément à l'arrêté

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 personnes au maximum.

VALIDATION

Délivrance d'un diplôme SSIAP 1 (pour les titulaires d'un ERP 1 ou d'un IGH 1) ou d'une attestation de recyclage (pour les titulaires d'un SSIAP 1)

PROGRAMME

THEORIE

La prévention :

- Evolution de la réglementation et du métier d'Agent SSIAP1 en matière de prévention
- Evolution en matière d'accessibilité du public

Les moyens de secours :

- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours (matériel, méthodologie…)
- Agents extincteurs, SSI, Moyens d'extinction

Les mises en situation d'intervention :

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
- Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

PRATIQUE

Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté au risque.

Différents cas concrets seront mis en pratique (rondes, évacuation d'une victime d'un local enfumé…)

Utilisation d'un SSI de catégorie A

POUR ALLER PLUS LOIN…

SSIAP2 : Chef d'Equipe de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

SSIAP3 : Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Règlementation :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 décembre 2010

Pour continuer à exercer :
Recyclage tous les 3 ans de la qualification
Recyclage du titre de secourisme tous les 2 ans maximum
Recyclage de l'habilitation électrique H0 B0

Dans le cas contraire. Remise à Niveau.



ADEPROFORM – Patricia COSTIL
Tél. : 06.30.21.84.80. – Email : adeproform@gmail.com - N° SIRET 413 384 025 00025
Déclaration d'existence n° 24 41 01071 41 auprès du Préfet de la Région Centre
Agrément SSIAP N° 4107 délivré par la Préfecture du Loir et Cher (41)